

Formateur :

L'action de développement des compétences est dispensée par un formateur ayant les compétences pédagogiques, techniques ayant les CACES des catégories B.

Durée, lieu et nombre de stagiaire :

- 7h00 ou 14h00 soit 1 ou 2 jours de formation en fonction du nombre de stagiaires et de leurs expériences.
- Dans l'entreprise (en intra-entreprise).
- Groupe de 1 à 6 stagiaires.

Public et prérequis :

Toute personne âgée de plus de 18 ans utilisant régulièrement ou occasionnellement une PEMP.
Aptitude au travail en hauteur.

Objectifs :

Être capable, conformément au référentiel de compétences R486 CNAMTS :

- d'appliquer, sur le plan théorique, les règles de sécurité inhérentes à la conduite de plates-formes élévatrices mobiles de personnes de la ou des catégorie(s) concernée(s).
- de conduire en sécurité une plate-forme élévatrice mobile de personne de la ou des catégorie(s) concernée(s) ou perfectionnement des stagiaires à l'utilisation des PEMP dans les conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.
- Obtenir une évaluation des connaissances nécessaire à l'employeur pour délivrer une AUTORISATION DE CONDUITE en fonction de l'Article R. 4323-55 du code du travail.

Méthodes pédagogiques :

Participative, impliquant les candidats, en s'appuyant sur une stratégie pédagogique individualisée et axée sur des mises en situation pratique pour favoriser les apprentissages des compétences indispensables.

Moyens pédagogiques :

Support par vidéo projecteur, photos pour les analyses de risque.

Fiche d'apprentissage de lecture de plaque de charge.

QCM de validation de la partie théorique et grille de validation de la partie pratique.

Les actions de formation pratiques en conditions réelles de l'enseignement théorique dispensé sur une PEMP de catégorie B.

Validation de la formation :

La validation des connaissances et savoirs faire de l'apprenant permet :

- d'évaluer ses savoirs ;
- d'analyser son comportement dans la conduite de la PEMP ;
- d'évaluer sa capacité à appliquer les prescriptions de sécurité dans son environnement de travail.

Avis après formation :

A l'issue de la formation, aux vues des résultats des parties pratiques et théoriques, un certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera délivré.

Programme :

1 Partie Théorique

- Le cadre réglementaire et les différents acteurs de la prévention.
- Devoirs et responsabilités du conducteur de PEMP.
- Connaissances de base du Code de la route (signalisation, règles de circulation) et signalisation de chantier.
- Risques liés à l'utilisation de PEMP, à son environnement de travail.
- Descriptif et classification des PEMP.
- Technologie de l'engin concerné (organes, dispositifs de sécurité), entretien et maintenance 1er niveau.
- Examen d'adéquation en fonction des travaux et choix d'une PEMP.
- Règles générales de sécurité et particulières de circulation et de stabilité.

2 Partie Pratique

Vérifications :

- Vérification d'adéquation des matériels.
- Vérification visuelle de l'état de l'engin, prise de poste.
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Positionnement et déplacement :

- Reconnaissance de l'environnement.
- Mise en situation d'utilisation.
- Gestes de commandement et de communication.
- Exercices spécifiques de la catégorie de PEMP (déplacement dans l'espace et/ou au sol).
- Maîtrise des opérations fin de poste.
- Manoeuvre de secours et dépannage.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des publics en situation de handicap, nous louons des locaux répondant aux exigences d'accessibilité de personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter afin d'adapter la prestation en fonction du handicap du bénéficiaire. Pour cela, nous pouvons contacter le réseau de partenaires, experts, acteurs du champ du handicap.